

Commune de CONDRIEU



Plan de zonage 1/2 échelle : 1 / 5000

Le droit de préemption urbain est en vigueur sur les zones U et AU

- Ua** Zone urbaine traditionnelle
- Uac** Sous secteur de UA - renforcement de la centralité
- Uar** Zone urbaine des rives du Rhône
- Uam** Zone urbaine des marinières
- Ub** Zone urbaine de centralité élargie
- Uc** Zone urbaine à dominante pavillonnaire

- Ue** Zone urbaine à dominante d'équipements
- Ui** Zone urbaine d'activités économiques avec 3 secteurs Ui1, Ui2, Ui3
- Ul** Zone urbaine à dominante de loisirs et d'hébergement touristique

- AU** Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation

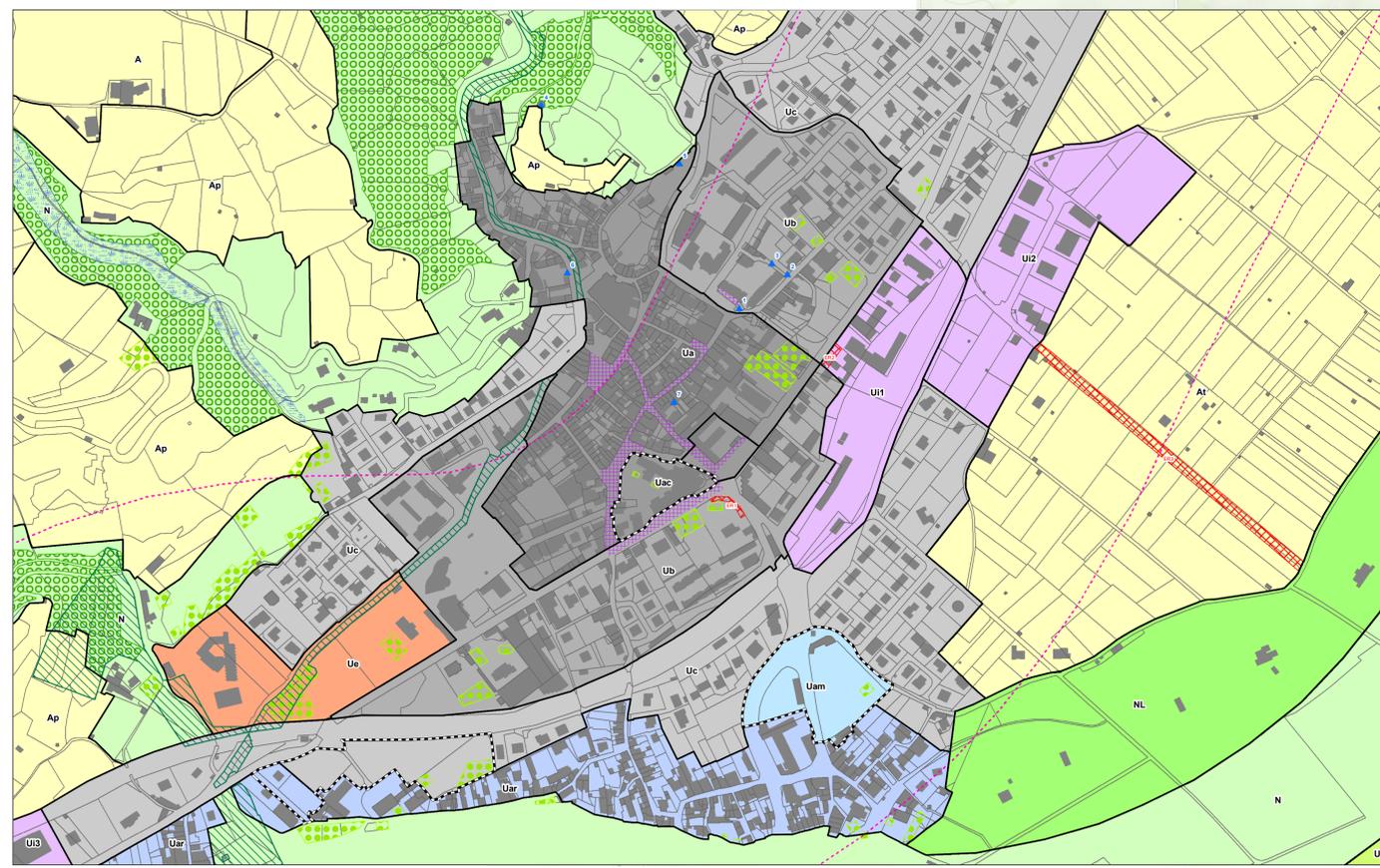
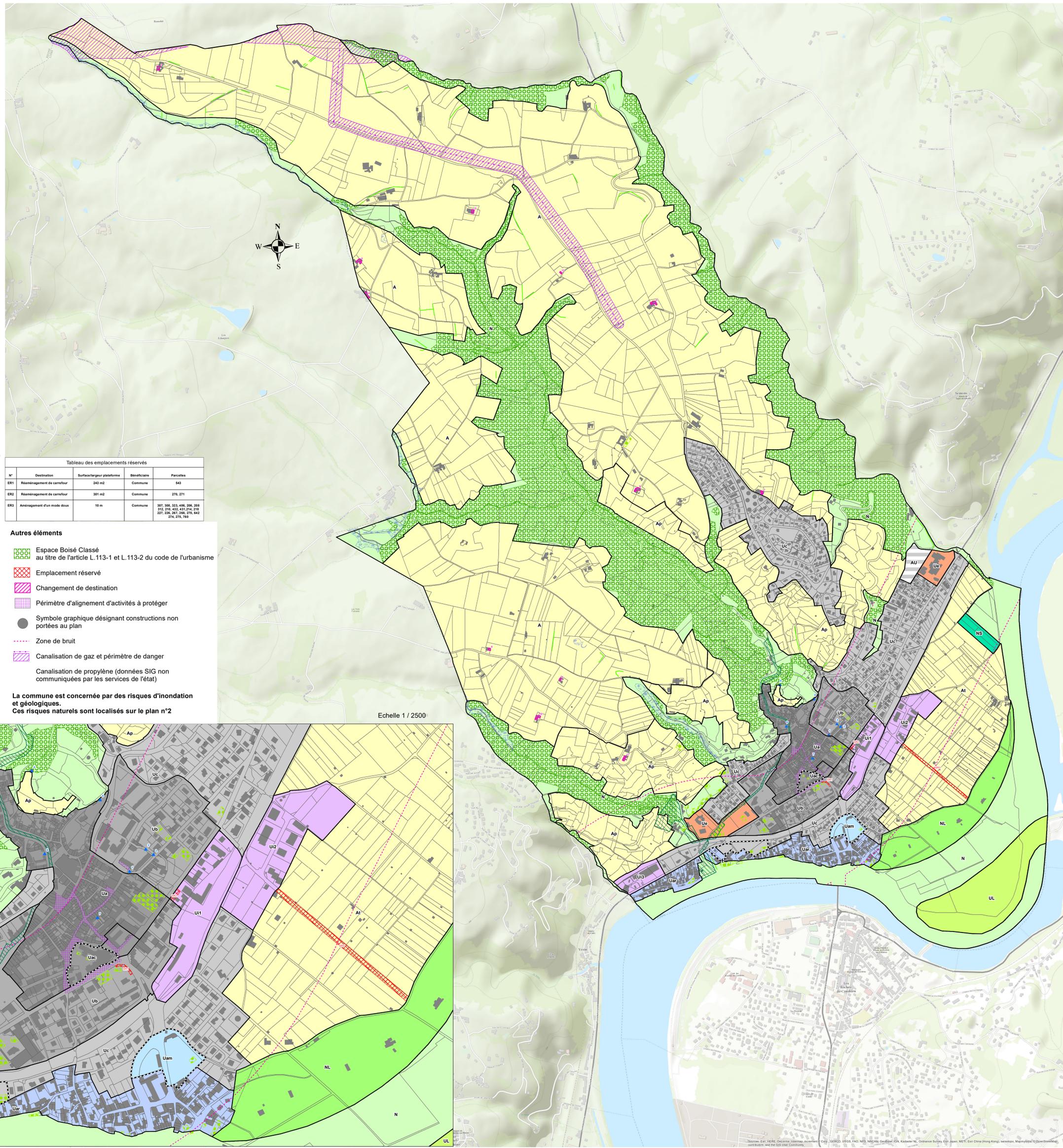
- A** Zone agricole avec deux sous-secteurs (Ap et At)
- N** Zone naturelle
- NL** Zone naturelle de loisirs et d'hébergement touristique
- NS** Zone naturelle réservée aux activités sport et loisirs

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Élément bâti du patrimoine au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Zone humide au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Patrimoine végétal au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Haie et alignement d'arbres au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Corridor écologique à maintenir, à renforcer et/ou à reconstituer au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

N°	Destination	Surface/largeur plateforme	Bénéficiaire	Parcelles
ER1	Réaménagement de carrefour	243 m2	Commune	543
ER2	Réaménagement de carrefour	391 m2	Commune	270, 271
ER3	Aménagement d'un mode doux	10 m	Commune	307, 308, 323, 488, 206, 208, 212, 210, 432, 433, 214, 218, 227, 228, 287, 268, 270, 642, 274, 275, 760

- Autres éléments**
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Changement de destination
 - Périmètre d'alignement d'activités à protéger
 - Symbole graphique désignant constructions non portées au plan
 - Zone de bruit
 - Canalisation de gaz et périmètre de danger
 - Canalisation de propylène (données SIG non communiquées par les services de l'état)
- La commune est concernée par des risques d'inondation et géologiques. Ces risques naturels sont localisés sur le plan n°2**

Echelle 1 / 2500



Source: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, iPlanet, GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GEBCO, IGN, Kaiser NL, OpenStreetMap contributors, Swatch, Bing, Mapbox, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community.